

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 2017

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **11**

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : **08**

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 février 2017**

Date d'affichage de la convocation : **16 février 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Et le 21 février,

A 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PATISSOU Bernard, Maire.

PRESENTS :

Mrs **PATISSOU** Bernard. **GATEL** Alain. **TESTET** Jacques. **SIMEON** Lionel

Mmes **MAURY-BOUET** Annie. **CHATEAUNEUF** Béatrice.
FRAMARIN Valérie. **VAN DE VEN** Adrienne.

Absents excusés :

Mrs **VAN DE VEN** Jean. **DELAGE** Olivier. **LESPINE** Roland.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de pouvoir : un

Mr LESPINE Roland donne pouvoir à Mr GATEL Alain de le représenter lors de la réunion **du Conseil Municipal du mardi 21 février 2017**, de prendre part à sa place de toutes les délibérations ainsi que d'émettre tous votes et signatures de documents.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné **Mme MAURY-BOUET Annie** pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Défense incendie
- Informations C.N.I.
- Adhésion C.D.G. 47 Système de Sécurité Informatique de la Commune
- Orientation Budgétaire 2017
- Informations : organisation scolaire du R.P.I.
- Informations : SITE INTERNET
- Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire, expose aux membres présents la mise en application au 1^{er} janvier 2017 des besoins en eau en matière de défense extérieure contre l'incendie et de secours.

Une documentation est présentée aux conseillers, plusieurs points :

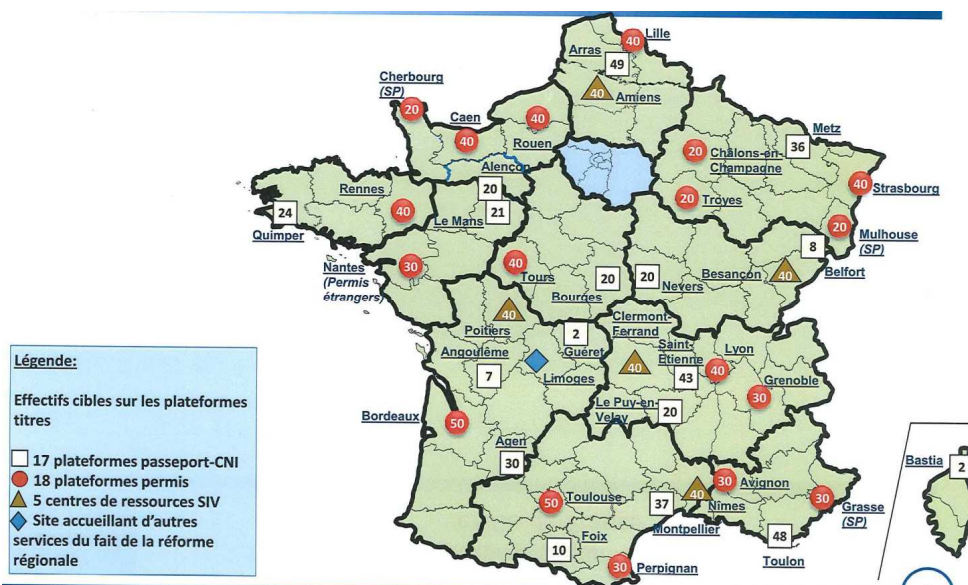
- Texte en vigueur
- Responsabilité du Maire
- Analyse des risques
- Différentes solutions

L'ensemble de l'assemblée échange sur les différentes solutions.

INFORMATIONS C.N.I.

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres présents des modalités de délivrance des cartes nationales d'identités à effet au 13 mars 2017 :

- La demande s'effectuera dans les Mairies équipées de dispositifs de recueil (quel que soit le lieu de domicile de l'utilisateur). exemple : DURAS, MIRAMONT DE GUYENNE, SAINTE FOY LA GRANDE
- La Mairie de SOUMENSAC continuera à assurer un accueil de proximité pour les habitants de Soumensac afin de les orienter ou de les aider à constituer la demande.



ADHESION CDG 47 SYSTEME DE SECURITE INFORMATIQUE DE LA COMMUNE

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet « L' élu rural numérique », le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne a ouvert un service intitulé « Sécurité du système d'information » qui a pour objet :

- l'accès à un outil de gestion de parc et de support informatique,
- la sauvegarde déportée automatisée,
- la protection des postes de travail et des serveurs,
- l'accompagnement dans la mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer à la convention « Sécurité du système d'information » proposé par le CDG 47 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction
- d'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 13,00 euros pour une année
- de procéder au déploiement de la solution de sécurité informatique pour 1 poste de travail et 1 serveur pour un montant total de 40 euros par an ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- de procéder au déploiement de la solution de sauvegarde des données métiers et bureautiques pour une capacité maximal de 3 Go, pour un montant total de 46,00 euros par an
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

ORGANISATION SCOLAIRE DU RPI

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une décision émise lors du dernier conseil d'école afin d'équilibrer les effectifs de chaque classe du RPI, puis le conseil des maîtres réuni le 16 février 2017 a arrêté la répartition des élèves pour l'année scolaire 2017-2018.

De ce fait à la rentrée 2017/2018, si les effectifs de GS prévus se maintiennent, les élèves de cette section seront scolarisés à l'école de Soumensac. Toutefois, si cette section devait accueillir de nouveaux élèves, un partage établi par date de naissance pourrait être envisagé.

Cette répartition n'est pas figée, et pourra être revue chaque année par le conseil des maîtres.

SITE INTERNET

Monsieur le Maire donne la parole à Alain GATEL qui a réalisé un gros travail sur la conception, recherche d'informations, mise en forme et réalisation du site internet.

Monsieur Alain GATEL présente à l'ensemble des membres le site internet officiel de la commune de SOUMENSAC :

www:commune-de-soumensac.fr

le site a pour objectif d'informer les habitants de la commune sur : les démarches, l'actualité des événements, la vie de la commune, les manifestations etc... bien entendu le site évoluera en fonction des éléments à communiquer.

L'ensemble du conseil municipal présent souligne la qualité du travail réalisé par Alain GATEL.

QUESTIONS DIVERSES

Il est abordé le planning de tenu du bureau de vote des élections présidentielles

La séance est levée à 23h50.

Fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRENOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURE
Mr PATISSOU	Bernard	
Mr TESTET	Jacques	
Mr GATEL	Alain	
Mr SIMEON	Lionel	
Mr DELAGE	Olivier	ABSENT EXCUSE
Mr VAN DE VEN	Jean	ABSENT EXCUSE
Mr LESPINE	Roland	ABSENT EXCUSE
Mme FRAMARIN	Valérie	
Mme CHATEAUNEUF	Béatrice	
Mme MAURY-BOUET	Annie	
Mme VAN DE VEN	Adrienne	